



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 25 janvier 2023

### DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas donne pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts entre universités, tout avant-contrat éventuel et le contrat de bail emphytéotique, et de percevoir la redevance revenant à l'indivision des universités de Paris.

Fait à Paris, le 25 janvier 2023

Le Président de l'Université

Stéphane BRACONNIER